



Mairie de VER SUR MER

4 place Amiral Byrd

14114 VER SUR MER

Tel : 02 31 22 20 33

email : commune@versurmer.fr

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX

CANTON DE COURSEULLES SUR MER

COMMUNE DE VER-SUR-MER

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

Effectif légal : 19 - Membres en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin, à dix-huit heures zéro six, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc BREANT, le Maire.

Etaient présents : Marc BREANT - Cécile MACHUREY - Pierre GUINOT-DELERY - Sophie LEMARCHAND - Jean-Bernard MAILLARD - Marion CHICHE LAMY - Vincent SABATIER - Antoine COURTOIS - Pascale CLAUSER - Gérard MARCIA - Pascale BELOT - Ludovic MAULNY - Marie-France LEROUX - Audrey LANDRIAU - Clément MAURIN - Nathan THIERRY.

Absents excusés - Pouvoirs : Isabelle ZAJAC donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD - Yoann GUEGUEN donne pouvoir à Pierre GUINOT-DELERY.

Absente non excusée : Marie-Claude HOFFNUNG.

Secrétaire de séance : Pascale CLAUSER désignée à l'unanimité

Début de séance : 18h06

Modification de l'ordre du jour

Etant donné que la responsabilité de l'assainissement et de la gestion de l'eau sont transférées à STM, les délibérations 4 et 12 n'ont plus lieu d'être.

Le Maire souhaite ajouter une délibération concernant les délégations au Maire. Cette délégation a été votée lors du Conseil Municipal mais la formulation doit être précisée par des corrections mineures demandées lors du contrôle de la légalité.

Communication du Maire

- Canicule : Le Département du Calvados est placé en vigilance rouge à partir du 23 juin à 12 heures et au moins jusqu'à demain. Une réunion a eu lieu hier soir en présence du Préfet sur la conduite à tenir. Cette situation de canicule est inédite pour Ver, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est activé. Nous devons être attentifs aux personnes fragiles. Dans le cadre du PCS, la Mairie a une liste des personnes fragiles qui se sont signalées et ont accepté d'être sur cette liste. La mairie peut ainsi les contacter et leur demander si elles ont besoin d'aide afin de compléter cette liste, Marc BREANT demande aux personnes fragiles de se faire connaître à la Mairie et à tous et à toutes d'être attentifs à leurs voisins.
- Fête de la musique : il y a eu beaucoup de monde (environ 150 chaises avaient été sorties). Il remercie les commerçants qui ont « joué le jeu » en restant ouverts tard.
- Déambulation citoyenne dans le quartier de la Roque. Compte rendu de Clément MAURIN : elle a permis de voir ce que les habitants appréciaient et ce qui ne va pas, de proposer des idées. 16 personnes ont participé, pour un quartier d'une centaine de maisons dont environ 1/3 de résidences secondaires. L'entretien des espaces vert est considéré comme insuffisant, la nature ayant repris ses droits depuis la réduction des tontes. Les trottoirs ne sont pas enrobés et des cailloux sont projetés par les engins de tonte municipaux, les riverains aimeraient être prévenus du passage des agents techniques à l'avance pour déplacer leurs véhicules. Des idées pour valoriser le quartier ont été proposées, les participants ont été plutôt satisfaits de la démarche. Il convient d'établir un diagnostic complet pour prioriser les actions en fonction des moyens.

Marc BREANT remercie Clément MAURIN pour le retour et les propositions concrètes. Il trouve que 16 personnes présentes c'est bien. C'est une opération importante à concrétiser car c'est une initiative utile. A renouveler dans d'autres quartiers, une ou deux à prévoir d'ici Noël.

Vincent SABATIER rapporte qu'on en a parlé autour de lui et que cela a été bien apprécié. Il souhaite qu'on en réalise plus qu'une ou deux, car un dialogue avec les habitants a été initié, cela peut aboutir sur d'autres sujets et permet aux habitants de connaître leurs élus.

- Poste de secours : Jean-Bernard MAILLARD annonce qu'un chef de poste a été trouvé par STM pour le mois de juillet, le poste de secours peut donc ouvrir avec une équipe complète. Le matériel est également arrivé ce jour. Il s'occupe du problème du bateau. Le poste de secours sera ouvert et donc la baignade surveillée de 11h30 à 13h30 et de 15h à 18h30. Toute personne qui estime avoir besoin de l'aide du sauveteur doit lever la main pour attirer son attention.

Délibération n°1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juin 2026 a été adopté à l'unanimité.

Délibération n°2 - DELIBERATION DELEGATIONS AU MAIRE

Elles ont été votées lors du conseil municipal du 3 avril 2026 Le contrôle de légalité demande de rectifier les articles suivants :

- Article n°21 : de préciser le terme « acquisition de moins de 200 000€. ». Il s'agit de logements et équipements publics.
- Article n°24 : de préciser à qui les subventions peuvent être demandées (Etat, Région, Département et Agences).
- Article n° 28 : d'admettre en non-valeur les titres de recettes correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant qui ne peut être supérieur à 200 € par titre.

Ludovic MAULNY trouve cette somme peu importante, notamment au regard du terrain d'Argenteuil. Marc BREANT répond que la délégation au maire doit rester « acceptable et raisonnable ». Pour les sommes plus importantes il faut passer par une délibération au Conseil Municipal.

Vote à l'unanimité

Délibération n°3 - DELIBERATION ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Pierre GUINOT-DELERY explique que le budget assainissement était un budget annexe. Cela va changer.

Le compte Administratif 2025 et le compte de Gestion 2025 doivent être identiques.

Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget Assainissement de l'année 2025 et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Le compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés.

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants, en euros :

Investissement	
Dépenses 2025	112 286.95
Recettes 2025	111 341.00
Résultat de l'exercice	- 945.95
Résultat investissement 2025	-945.95
Résultat investissement 2024	-43 439.81
Solde de section	- 44 385.76

Fonctionnement	
Dépenses 2025	200 902.16
Recettes 2025	131 076.72
Résultat de l'exercice	- 69 825.44
Résultat fonctionnement 2025	- 69 825.44
Résultat fonctionnement 2024	571 018.48
Solde de section	501 193.04

Vote à l'unanimité

Délibération n°4 - DELIBERATION ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION

L'affectation 2024 au budget 2025 a été prise en compte. Le résultat négatif de 322 788 € n'est pas inquiétant car il y a souvent un décalage entre la réalisation des investissements et la réception des subventions.

Marc Bréant, invite les membres du Conseil à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux en euros s'établissent ainsi que suit :

Investissement

- Dépenses	112 286.95
- Recettes	111 341.00
- Déficit de l'exercice	945.95

Fonctionnement

- Dépenses	200 902.16
- Recettes	131 076.72
- Déficit de fonctionnement de l'exercice	69 825.44

Résultats reportés de 2024

- Déficit d'investissement	43 439.81
- Excédent de fonctionnement	614 458.29

Résultats de clôture 2025

- Déficit d'investissement	44 385.76
- Excédent de fonctionnement	501 193.04
- Résultat de clôture 2025	456 807.28

Vote à l'unanimité,

Délibération n°5 - DELIBERATION PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2025

La lecture du compte administratif fait apparaître les résultats suivants, en euros :

Investissement	
Dépenses 2025	859 966.93
Recettes 2025	391 734.94
Résultat de l'exercice	- 468 231.99
Résultat investissement 2025	- 468 231.99
Résultat investissement 2024	74 267.55
Solde de section	- 393 964.44

Fonctionnement	
Dépenses 2025	1 085 357.14
Recettes 2025	1 230 800.52
Résultat de l'exercice	145 443.38
Résultat fonctionnement 2025	145 443.38
Résultat fonctionnement 2024	827 721.08
Solde de section	937 368.37

Vote à l'unanimité

Délibération n°6 - DELIBERATION PRINCIPAL COMPTE DE GESTION 2025

Les membres du Conseil sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux, en euros, s'établissent ainsi que suit :

Investissement

Dépenses 859 966.93

- Recettes 391 734.94
- Déficit de l'exercice 468 231.99

Fonctionnement

- Dépenses 1 085 357.14
- Recettes 1 230 800.52
- Excédent de l'exercice 145 443.38

Résultats reportés de 2024

- Excédent d'investissement 74 267.55
- Excédent de fonctionnement 827 721.08

Résultats de clôture 2025

- Déficit d'investissement 393 964.44
- Excédent de fonctionnement 937 368.37

Vote à l'unanimité,

Délibération n°7 - DELIBERATION PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS

En application de l'instruction budgétaire en vigueur, Mr le Maire précise qu'il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2025 du budget communal. En effet le résultat à affecter, en euros, est le suivant :

<u>Résultat à Affecter</u>	Section de fonctionnement commune	937 368,37
	Section de fonctionnement asst	501 193,04
		1 438 561,41

Il doit être mis au 1068 en recette d'investissement une somme couvrant a minima le besoin de financement de la section d'investissement :

<u>Besoin de financement</u>	Section d'investissement commune	-393 964,44
	Section investissement asst	-44 385,76
	Solde des RAR	0,00
		-438 350,20

L'affectation du résultat a minima est donc, en euros :

Somme affectée au 1068 à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 438 350,20.

Somme reportée en section de fonctionnement recettes 1 000 211,21.

Budgétairement au BS cela se traduit par les écritures suivantes :

Ligne 001 = dépenses d'investissement 438 350,20

Compte 10-1068 recettes d'investissement = 438 350,20

Ligne 002 recettes de fonctionnement 1 000 211,21

Par ailleurs pour les reversements des résultats de clôture de l'asst a STM, il faut prévoir

Dépenses fonctionnement 65-65888 = 501 193,04

Recettes investissement 10-1068 = 44 385,76

Vote à l'unanimité.

Délibération n°8 - DELIBERATION BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Dépenses

Des ajustements ont été faits sur le budget primitif 2026 car on est à la fin du premier semestre, on a une meilleure visibilité. Presque la moitié du budget de fonctionnement correspond aux charges salariales. Les ajustements ont notamment été faits au vu de ce qui a déjà été engagé quand cela ne correspondait pas au budget. Le fonctionnement ne peut pas être financé par l'emprunt, la capacité d'autofinancement dépend du fonctionnement. Le Maire peut faire de légères modifications (ajouter une ligne qui manquerait, ou faire des virements d'un article à un autre article, notamment pour ce qui concerne l'eau, le carburant, la fourniture de petits équipements, les contrats de prestation, les « terrains » qui incluent par exemple le chemin côtier, les contrats de maintenance).

Le budget est supérieur au budget primitif de 80-90 000€.

Recettes

Les ajustements n'ont pas été nécessaires car les dotations de l'Etat étaient connues lors de la réalisation du budget primitif. Elles sont diminuées de 10 000€ en 2026 par rapport à 2025 (sur un

montant global d'environ 150 000€). On peut déjà anticiper que les dotations d'état vont baisser dans les années futures.

Ludovic MAULNY suggère que la baisse est peut-être due à la baisse de la population.

Investissement

Ils ont été augmentés :

- Crédit sur bâtiments publics car des travaux doivent être engagés
- Equipement en bornes à incendies
- Alarme dans la salle St Exupéry

Les recettes d'investissement devraient suffire en 2026.

La vente de terrain pour 50 000€ (partie du terrain acheté à STM pour les services techniques) a été retirée car elle n'aura pas lieu en 2026.

Le budget avait été en partie préparé par l'ancienne équipe, la nouvelle équipe n'a eu que quelques semaines pour le finaliser ; l'année prochaine la préparation du budget devrait être plus sereine.

Marc BREANT remercie Pierre et demande que l'on commence à travailler le budget 2027 dès le mois de septembre.

Vote à l'unanimité.

Délibération n°9 - DELIBERATION CONSERVATOIRE DU LITTORAL-EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION

Cécile MACHUREY présente les responsabilités du conservatoire du Littoral : sa mission est notamment d'acquérir des terrains lors de leur mise en vente pour assurer la protection des zones d'intérêt. Trois fractions de parcelles dans les marais entre Ver et Graye, en zone humide sont concernées par leur demande d'extension du périmètre d'intervention.

Vincent SABATIER et Antoine COURTOIS précisent qu'il ne s'agit ni d'un achat ni d'une acquisition.

Vote à l'unanimité.

Délibération n°10 - DELIBERATION LISTE CONTRIBUABLES CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée de droit par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les Communes de moins de 2000 habitants, la Commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants qui sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux parmi une liste de 24 noms proposés par la Commune.

La durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire a présenté une liste de 24 personnes.

Vote à l'unanimité

Délibération n°11 - DELIBERATION CLECT (STM)

Si une compétence est transmise d'une Commune à la Communauté de Communes, la charge financière y afférant est également transmise. C'est la CLECT qui évalue la charge financière de la compétence transmise. Cette charge est ensuite déduite du montant de la dotation de la Communauté de Commune à la Commune.

En dehors du transfert de la compétence Assainissement à STM, aucun autre transfert n'est prévu. Si la charge financière n'est pas correctement évaluée, cela posera des problèmes financiers à l'une

ou l'autre partie selon qu'elle est sur- ou sous-évaluée. On pourrait procéder à une réévaluation et un ajustement suivis d'une attribution de compensation, mais cela devient compliqué.

La CLECT se réunit à chaque transfert.

Le transfert d'une compétence peut se faire pour une seule Commune ou pour toutes les Communes ensemble, il peut se faire de la Commune à la Communauté de Communes ou inversement.

Gérard MARCIA demande si la compétence de surveillance des plages pourrait revenir à la Commune.

Marc BREANT répond que non, car les trois Communes (Asnelles, Graye et Ver) ont voté pour.

Vote à l'unanimité

Délibération n°12 - DELIBERATION CONVENTION SIB

Le Service Instructeur du Bessin (SIB) est un service commun d'études des autorisations d'urbanisme qui fait l'objet d'une convention entre les 3 intercommunalités du Bessin et Ter'Bessin afin de définir les modalités de fonctionnement et les modalités financières.

La convention relative à la refacturation aux communes des frais nécessaires au fonctionnement du service commun de l'instruction est arrivée à échéance et doit faire l'objet d'un renouvellement.

A l'instar de ce qui était prévu dans le cadre de la précédente convention, il est proposé que les frais nécessaires au fonctionnement du service (dépenses de fonctionnement et d'investissement) soient financièrement pris en charge par chaque Communauté de Communes qui refacture ensuite aux communes une partie de ces frais selon les modalités définies par délibération du Conseil Communautaire : refacturation à hauteur de 95% aux communes, 5% étant supportés par l'intercommunalité.

Vote à l'unanimité

Délibération n°13 - DELIBERATION EFFACEMENT DES RESEAUX VOIE DU DEBARQUEMENT

Les travaux démarrent à l'automne. L'effacement concerne la voie du Débarquement et les rues adjacentes. 13 candélabres seront déposés et 20 installés sur la même zone, car il existe des normes en fonction de la zone d'éclairage du candélabre.

Vincent SABATIER demande de prévoir une information des riverains sur le déroulement et la gêne occasionnée. Il se propose pour animer cette information. Ces travaux auront moins d'impact que ceux de la rue de la Libération.

Plusieurs Conseillers s'étonnent des travaux dans une partie de cette rue dont les habitations ne sont pas « officielles ». Par ailleurs beaucoup de matériel est stocké sur le terrain Communal, à quoi correspondent-ils ?

Gérard MARCIA explique que le réseau électrique est en 3 fils, ce qui pose beaucoup de problème, il faut les enfouir. Par ailleurs le matériel stocké correspond aussi à l'enfouissement de lignes à haute tension dans Ver et à des travaux de la même Société à Asnelles.

Clément MAURIN explique que le SDEC prend en charge l'enfouissement. La mairie profite des travaux pour changer les lampadaires. Il reste 71 000 € à la charge de la Commune (inscrits dans le budget Investissement).

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Gérard MARCIA demande que les taux des indemnités du maire et des adjoints, votés lors du conseil municipal du 29 avril 2026 soient corrigés dans la libération n°6 du procès-verbal établi, à savoir respectivement 48,82 % et 18,74 %.

Marc BREANT indique que le montant des indemnités est exact, il vérifiera les pourcentages mentionnés.

Marie-France LEROUX demande des précisions sur le Plan de Sauvegarde Communal : qui appelle les personnes fragiles, quand ?

Cécile MACHUREY répond qu'elle les a appelées ce matin, deux ont demandé qu'on les rappelle demain. Toutes ont indiqué avoir un logement « frais » ne nécessitant pas l'ouverture de la salle de la Plage. Si la salle de la Plage (en bord de mer, et peut-être plus fraîche que la salle St Exupéry) devait être ouverte aux personnes fragiles, la Mairie demanderait de l'aide.

Il est important que les personnes fragiles se fassent connaître, peut-être faut-il faire une information sur ce que fait et peut faire la Mairie dans le prochain bulletin.

Gérard MARCIA dit qu'une liste c'est bien, mais rien ne remplace les relations de voisinage.

Pierre GUINOT-DELERY indique que le PCS est obligatoire dans les Communes, il y attache une importance toute particulière. Une crise est par définition imprévisible, il faut se préparer au mieux, faire des exercices de simulation et s'adapter à la crise quand elle survient.

Fin de séance : 19h55

Pascale CLAUSER

Conseillère municipale



Marc BREANT

Maire

